

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

26 ET 27 JANVIER

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET :

**CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC RELATIVE
A L'ETUDE DE LA FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE
ET A LA POSSIBILITE D'EN EXPERIMENTER
LA MISE EN ŒUVRE EN CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Objet : Création d'une commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse

L'instauration d'un revenu de base, autrement appelé revenu universel ou revenu d'existence, fait l'objet d'une attention renouvelée, en France comme dans d'autres pays étrangers.

Elle est souvent présentée comme une réponse à des mutations sociales liées à l'essor du numérique, qui tendent à remettre en cause la prédominance de l'emploi salarié ainsi que les fondements de la protection sociale. Néanmoins elle fait l'objet de fortes réticences, toute tendance politique confondue eu égard aux effets et aux coûts qu'elle pourrait engendrer.

Soumise à des mutations rapides, la Corse peut apporter, à la place qui est la sienne, sa contribution aux réflexions et aux propositions de mise en œuvre de dispositifs de sécurisation des carrières et des parcours de vie.

Une idée ancienne réactivée

On a coutume de faire remonter l'origine de l'idée à Thomas Paine (1737-1809), philosophe américain et auteur en 1797 d'un traité sur *La Justice agraire*. Dans ce texte, il proposait l'attribution d'un patrimoine productif et la correction de la dérive foncière. Chaque personne devait recevoir une dotation en terre à sa majorité, puis une rente foncière dans sa vieillesse.

Si l'idée est ancienne, sa réactivation est motivée par les mutations du travail, notamment en raison de la révolution numérique, qui peuvent fragiliser le système de protection sociale

L'automatisation et la robotisation vont créer de nouveaux emplois mais également en détruire d'autres, occupés aujourd'hui par de nombreux corses. La prééminence du travail intellectuel et immatériel dans la formation de la valeur, pose le problème de la rétribution des acteurs. Le développement des emplois dans le champ de l'économie collaborative crée un risque « d'ubérisation » de la protection sociale. La montée du chômage et de la précarité, ainsi que le vieillissement de la population, pèsent de plus en plus lourdement sur les budgets sociaux. Enfin, la discontinuité croissante des trajectoires professionnelles conduisant à des formes de travail par intermittence, oblige à repenser la sécurisation des parcours.

Une idée simple, une diversité idéologique

Le revenu de base peut être défini comme un droit inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, sur la base individuelle, sans condition de ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.

L'idée s'énonce simplement car il s'agit, selon certaines conceptions, de verser à chaque individu, de sa naissance à sa mort et quelle que soit son activité, un revenu

suffisant pour satisfaire ses besoins élémentaires, avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté.

Elle a un arbre généalogique double. L'un trouve son origine dans la tradition où tout individu participant, d'une façon ou d'une autre, à la création de la richesse commune, celle-ci doit être partagée entre tous et distribuée à chacun selon ses besoins. L'autre appartient à la tradition libérale où chaque individu doit pouvoir affronter les aléas de l'existence en partant d'une même base, quelle que soit sa naissance. C'est son mérite personnel qui fait le reste.

Cependant, dans les deux cas, il s'agit d'une rupture complète avec le dogme moral et économique qui prévaut depuis des siècles, selon lequel seul le travail peut procurer un revenu.

Cette filiation duelle fait du revenu de base une notion discutée.

Des approches différentes

Pour les libéraux il s'agit principalement de supprimer une partie plus ou moins importante de la protection sociale (minima sociaux, allocations familiales, indemnités chômage, RSA, prime d'activité). La proposition libérale consiste à remplacer une partie de ces allocations sociales par le versement d'un revenu pour solde de tout compte.

Le think tank « Génération libre », s'inspire des travaux de l'économiste Milton Friedman. Ses promoteurs, Gaspard Koenig et Marc de Basquiat, ont baptisé leur revenu « Liber ». Celui-ci, qui pourrait être de 450 euros par adulte et de 225 euros par enfant, serait financé par une « libertaxe », qu'ils fixent à 23 % de l'ensemble des revenus et qui remplacerait l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la CSG.

D'autres sensibilités présentent avant tout le revenu de base comme un instrument d'émancipation, un moyen de subsistance garanti permettant de ne pas être dépendant du travail, dans une société qui n'a pas les moyens d'en proposer à tous.

Chacun pourrait ainsi être libre de choisir son mode de vie, soit en continuant à travailler ou en se consacrant à d'autres activités non rémunérées.

Partisans et détracteurs

L'idée reste souvent taxée par ses détracteurs d'irréaliste, utopique, soupçonnée de masquer des intentions malignes. Alors que ses défenseurs le conçoivent comme un moyen de réappropriation des gains de productivité issus de la robotisation. C'est notamment la conception défendue par le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) et par de nombreux écologistes, militants de la décroissance ou le Collectif d'agitation pour un revenu garanti optimal (CARGO).

A gauche certains reprochent au revenu de base de favoriser le démantèlement de la Sécurité sociale, d'être une aubaine pour les « patrons », la porte ouverte à l'ubérisation généralisée ; chacun tentant de compléter ce revenu de base par quelques revenus.

De son côté, Philippe Askenazy (Ecole d'économie de Paris) craint que les employeurs ne « récupèrent le montant du revenu de base » pour faire baisser les salaires. Philippe Van Parijs estime au contraire que le revenu de base accroîtrait le pouvoir de négociation de ceux qui en ont le moins sur le marché du travail, et forcerait les entreprises à améliorer les salaires ou les conditions de travail des emplois les moins attractifs.

D'autres opposants dénoncent un retour des « partageux » prônant la distribution à tous des richesses créées par l'esprit d'entreprise de certains. Ils vilipendent une généralisation de l'assistanat. Ils anticipent également un « appel d'air » massif pour l'immigration.

Certains économistes prédisent l'abandon d'activités potentiellement innovantes et génératrices de richesse, ce qui entraînerait un appauvrissement global de la société. La valeur d'un service rendu à la société ne peut être rémunérée que par l'intermédiaire du marché ou à travers une décision politique de monétisation de ce service (le traitement des fonctionnaires ou les subventions).

Jean-Eric Hyafil, du Mouvement français pour le revenu de base (MFRB), objecte que cette conception repose sur une vision du travail perçu comme moyen de subsistance, alors qu'il s'agit de transformer le travail subi en travail choisi. Le MFRB a présenté en septembre 2016 son « livre blanc » dans lequel toutes les hypothèses ont été passées en revue, évaluées financièrement et budgétées

La multiplication des expériences

Au niveau international les interrogations et les expérimentations se multiplient bien qu'aucune d'entre elles n'aient été faites, pour l'instant, à l'échelle d'un pays.

En Inde en 2011, l'Association des travailleuses autonomes (Self Employed Women's Association, SEWA) a proposé à 8 villages de l'Etat du Madhya Pradesh de participer à une expérience de revenu inconditionnel. Toutes les prévisions négatives se sont révélées fausses. Le revenu inconditionnel testé en Inde sur 4 000 villageois a été une réussite : les résultats scolaires se sont améliorés de presque 70 %, le temps de présence à l'école a triplé, les achats de viande, d'œufs, de poisson ont augmenté. Les démarrages d'activités ont été multipliés par deux et l'épargne par trois.

En Finlande l'expérimentation qui a démarré au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de deux ans à l'échelle du territoire national, porte sur 2 000 individus de 25 à 58 ans en recherche d'emploi et touchant déjà une prestation d'insertion professionnelle. Tirés au sort, ils percevront une allocation de 560€ défiscalisés, qui pourra être cumulée avec des revenus issus du travail. Un bilan devrait être tiré dans deux ans.

Aux Pays-Bas, l'expérimentation se déroule au niveau des communes. La ville d'Utrecht propose ainsi d'expérimenter plusieurs modalités de versement du revenu minimum d'insertion auprès de 500 bénéficiaires afin de vérifier les effets sur le retour à l'emploi.

L'Ontario au Canada ou l'Alaska aux Etats-Unis ont mis en place des programmes expérimentaux visant à verser à leurs citoyens une somme fixe mensuelle pour remplacer les allocations d'État. Au Québec, le gouvernement a engagé une

consultation pour étudier la faisabilité d'un revenu universel, inconditionnel, individuel.

En Suisse, même si les citoyens ont rejeté, dimanche 5 juin 2016, le projet de création d'un « revenu de base universel et inconditionnel », le sujet a été porté au débat public.

Les partisans du revenu de base se retrouvent dans tous les pays d'Europe : les principaux partis politiques d'Allemagne ; en Italie où le revenu de base est défendu par le mouvement « Cinque Stelle » ; en Islande où le « Parti pirate » souhaite l'instauration d'un revenu minimum universel pour remplacer le système de protection sociale ; en Espagne où en 2014, le parti « Podemos » a publié un document exposant sa ligne politique dans lequel il proposait d'instaurer la dignité sociale via un revenu de base pour tous.

En France, l'idée fait également son chemin. Deux rapports ont ouvert le débat : d'une part le rapport du Conseil national du numérique (CNN) *Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires* (recommandation n°20) remis le 6 janvier 2016 ; d'autre part le député Christophe Sirugue a posé les premiers jalons dans son rapport *Repenser les minimas sociaux : vers une couverture socle commune* remis au Premier ministre le 18 avril 2016.

Le rapport sénatorial d'information sur *l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France*, par Daniel Percheron (rapporteur), rendu public le 19 octobre 2016 suggère d'expérimenter plusieurs formes d'allocation. La mission d'information commune du Sénat a estimé qu'un revenu de base serait possible, sans que toutefois les conditions de son introduction ne soient réunies. La mission considère que le revenu de base n'a pas fait aujourd'hui la preuve de ses avantages par rapport à d'autres évolutions du système social. C'est pourquoi elle préconise une évaluation qui doit passer par une expérimentation territoriale.

Le Conseil départemental de la Gironde présidé par Jean-Luc Gleyze avec la Fondation Jean-Jaurès, mènent un partenariat pour étudier la mise en œuvre du revenu de base.

Enfin, l'idée s'est invitée sous de multiples formes dans le débat de l'élection présidentielle d'avril-mai 2017.

Des questions en suspens

Dans ce débat riche qui intéresse de nombreux chercheurs, certaines questions restent posées. Quels seraient les bénéficiaires ? Faut-il intégrer dans le dispositif les mineurs ou bien seulement les majeurs ? Selon quel délai les nouveaux résidents pourraient-ils bénéficier du revenu de base ? Quel montant doit être alloué ? Faut-il envisager un revenu universel mais dégressif ? L'instauration doit-elle être progressive ? Quels seraient les effets redistributifs escomptés ? Comment ce revenu de base serait-il financé ? Comment placer le revenu de base au cœur d'un projet collectif ?

La Corse est d'ores et déjà concernée par l'évolution du salariat, du travail et de la protection sociale.

Le revenu de base est ainsi une piste qu'il paraît intéressant d'explorer pour notre île, comme une réponse potentielle aux défis posés à notre société : lutte contre la pauvreté, rapport au travail, modèle social, transition écologique.

Le revenu de base ne doit pas être seulement regardé comme une incitation à ne pas travailler, mais comme une façon de révéler les capacités des personnes une fois libérées des pressions.

Il conviendrait donc d'appréhender le revenu de base à l'aune des problématiques de la société corse, de ses spécificités et de sa capacité à innover.

C'est dans cet état d'esprit que je vous propose, si vous en êtes d'accord, de constituer une commission ad hoc, comme l'article 26 du règlement intérieur de notre Assemblée le permet.

Composée des Présidents des groupes politiques ou de leurs représentants, associant à ses travaux le Conseil Exécutif de Corse ainsi que le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, cette commission aurait pour mission d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse et la possibilité de mener une expérimentation sur notre territoire.

A l'issue de ses travaux, la commission soumettra un rapport à l'Assemblée de Corse.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC RELATIVE A L'ETUDE
DE LA FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE ET A LA POSSIBILITE
D'EN EXPERIMENTER LA MISE EN ŒUVRE EN CORSE**

SEANCE DU

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT que l'automatisation et la robotisation vont créer de nouveaux emplois mais également en détruire d'autres, occupés aujourd'hui par de nombreux corses. La prééminence du travail intellectuel et immatériel dans la formation de la valeur, pose le problème de la rétribution des acteurs. Le développement des emplois dans le champ de l'économie collaborative crée un risque « d'ubérisation » de la protection sociale. La montée du chômage et de la précarité, ainsi que le vieillissement de la population, pèsent de plus en plus lourdement sur les budgets sociaux. Enfin, la discontinuité croissante des trajectoires professionnelles conduisant à des formes de travail par intermittence, oblige à repenser la sécurisation des parcours,

CONSIDERANT que la Corse connaît d'ores et déjà l'évolution du salariat, du travail et de la protection sociale,

CONSIDERANT que le revenu de base est une piste qu'il paraît intéressant d'explorer pour notre île, comme une réponse potentielle aux défis posés à notre société : lutte contre la pauvreté, rapport au travail, modèle social, transition écologique,

CONSIDERANT que l'instauration d'un revenu de base suscite de nombreuses interrogations et nécessite de passer par une phase d'expérimentation territoriale, comme le préconise le rapport de la mission d'information du Sénat rendu public le 19 octobre 2016,

CONSIDERANT que la Corse peut apporter, à la place qui est la sienne, sa contribution aux réflexions et aux propositions de mise en œuvre de dispositifs de sécurisation des carrières et des parcours de vie,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de constituer une commission ad hoc conformément à l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, composée des Présidents des groupes politiques ou de leurs représentants, chargée de mener une réflexion sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en Corse.

ARTICLE 2 :

CHARGE la commission, en associant à ses travaux le Conseil Exécutif de Corse ainsi que le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse et la possibilité de mener une expérimentation sur le territoire insulaire.

ARTICLE 3 :

DESIGNE à cet effet ses représentants : MM. Jean BIANCUCCI, José ROSSI, Paul GIACOBBI, Petr'Antone TOMASI, René CORDOLIANI, Dominique BUCCHINI.

ARTICLE 4 :

DIT qu'à l'issue de ses travaux, la commission présentera ses conclusions à l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI